



ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S

2009-2010 – Séance no 1 – 21 septembre

RÉSOLUTION

HORAIRE DE L'ÉLÈVE

Considérant

- Les résultats de l'enquête du SRED (5 mars 2009) auprès de 1'516 parents ;
- Les informations tendancieuses parues dans *Les Clefs de l'Ecole* no 3 (DIP-avril 2009) ;
- Les résultats de l'enquête du GAPP (22 juin 2009) auprès des parents (8'529 réponses) ;
- Les résultats de l'enquête de la SPG (21 septembre 2009) auprès du corps enseignant primaire (1'608 réponses),

L'Assemblée des délégué-e-s (AD), réunie le 21 septembre 2009,

- **Constata** la forte convergence des résultats des enquêtes au niveau :
 1. de l'**absence de nécessité d'augmenter l'horaire** de l'écolier ;
 2. de la **satisfaction réelle de l'horaire actuel** de l'élève ;
 3. du **rejet** de l'ajout **du mercredi matin** d'école ;
 4. du **rejet de l'horaire continu**.
- **Relève** que ces constats entrent en totale opposition avec les propos du conseiller d'Etat qui s'est publiquement prononcé en faveur de l'augmentation de l'horaire de l'écolier au primaire, du mercredi matin d'école et de l'horaire continu.

En conséquence, l'AD,

- **Refuse** la comparaison non pertinente du minutage d'enseignement entre les cantons ;
- **S'oppose** à une justification de l'augmentation de l'horaire de l'écolier par la mise en place de HarmoS ;
- **Dénonce** le raisonnement simpliste liant le nombre d'heures d'enseignement et les résultats aux tests Pisa ;
- **Exige** un débat englobant toute la scolarité obligatoire.

L'AD adopte la résolution suivante :

Les membres de l'AD mandatent leurs délégué-e-s à la commission HarmoS et horaire scolaire (HHS) pour examiner la question de l'horaire de l'écolier, à la condition sine qua non que les avis des partenaires sociaux soient pris en compte.

Les membres de la SPG se détermineront sur la suite à donner en fonction des retours qui seront faits par les délégué-e-s et/ou le comité lors de la prochaine AD ou Assemblée générale.

Résolution adoptée à l'UNANIMITÉ